

FICHE D'INSCRIPTION – ALSH AVRIL 2026

La structure « ALSH DE CLAIRMARAIS » a fait l'objet d'un contrôle de conformité le mercredi 20 février 2019.

Le bilan s'est avéré très satisfaisant. Cependant, l'agent de contrôle de la CAF a requis la mise en place d'une fiche d'inscription comportant un emplacement réservé aux familles, avec choix des demi-journées ou journées souhaitées (**en majuscule et en gras ci-après**).

C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons SVP de bien vouloir cocher le(s) jour(s) de présence pour chaque enfant, et nous transmettre impérativement le présent document daté et signé.

Par avance, merci de votre compréhension.

1^{er} enfant => NOM : PRÉNOM : ÂGE :

Semaine du lundi 13 avril au vendredi 17 avril 2026

lundi 13 mardi 14 mercredi 15 **JEUDI 16** vendredi 17

2^{ème} enfant => NOM : PRÉNOM : ÂGE :

Semaine du lundi 13 avril au vendredi 17 avril 2026

lundi 13 mardi 14 mercredi 15 **JEUDI 16** vendredi 17

3^{ème} enfant => NOM : PRÉNOM : ÂGE :

Semaine du lundi 13 avril au vendredi 17 avril 2026

lundi 13 mardi 14 mercredi 15 **JEUDI 16** vendredi 17

4^{ème} enfant => NOM : PRÉNOM : ÂGE :

Semaine du lundi 13 avril au vendredi 17 avril 2026

lundi 13 mardi 14 mercredi 15 **JEUDI 16** vendredi 17

Mr / Mme, **A**, **le**

Signature d'un parent / du responsable légal

*/!\ RGPD - A titre informatif, les données récoltées seront uniquement utilisées par le service action sociale et seront conservées jusqu'au **31/12/2026**.*

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime.

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous le jugez utile. Pour exercer vos droits, contactez-nous auparavant en nous adressant un courrier postal (Mairie de Clairmarais – 2 route d'Arques – 62500 CLAIRMARAIS) ou via la plateforme dédiée en ligne (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/clairmarais>).



PLANNING DES VACANCES D'AVRIL 2026

Semaine du lundi 13 avril au vendredi 17 avril 2026

APRES-MIDI DE 13H30 A 17H30 A L' ESPACE ASSOCIATIF & CULTUREL

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Proposé par le CCAS

Du 13 au 17 avril 2026

Enfant à partir de 6 ans jusqu'à 13 ans inclus



NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

ÉQUIPE D'ENCADREMENT ALSH AVRIL 2026

Laurent DECOOPMAN : Directeur titulaire d'un BPJEPS APT + UCC CVL

Florian DEMERVAL : Directeur-adjoint titulaire d'une licence STAPS

Andréa FOSSEUX : Animatrice titulaire du BAFA & Assistante sanitaire de liaison

Auxence REGNIER : Animateur titulaire du BAFA

Manon DE SAINTE MARESVILLE : Animatrice titulaire du BAFA

Arthur ROYER : Dispositif ADOAC

ALLOCATAIRES (participation financière de la CAF)

Informations concernant les enfants	Enfants Clairmaraisiens	Petits-enfants Clairmaraisiens	Enfants extérieurs à la commune
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est inférieur ou égal à 617€	4€	5€	8€
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est strictement supérieur à 617€	5€	6€	9€

Le tarif est diminué de 0.5 € à compter du deuxième enfant d'une même fratrie.
Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux enfants de Clairmarais, aux petits-enfants puis aux extérieurs de la commune.

Les personnes bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres auront une déduction de 1.70€* / demi-journée sur le tarif appliqué. (* Présence de 4 jours minimum, consécutifs ou non)



Le dossier d'inscription et les documents sont téléchargeables depuis la page d'accueil : www.clairmarais.net

Le dossier devra être rendu complet en mairie **au plus tard le samedi 28 mars.**